



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 décembre 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 24 Décembre 1998

**Frais généraux de fonctionnement de la Communauté - Convention entre  
la Ville de Niort et la Communauté de Communes de Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.  
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.  
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,  
M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98534

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998**

**Direction du Secrétariat Général**

**Frais généraux de fonctionnement de la Communauté -  
Convention entre la Ville de Niort et la Communauté de  
Communes de Niort**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du transfert des compétences prévu par les statuts de la Communauté de Communes, certaines charges liées à ce transfert ont été prises en compte directement par la Communauté de Communes.

D'autres charges (indirectes) n'ont pu être transférées et notamment les frais généraux de la Communauté de communes de Niort supportés par la Ville de Niort. Il s'agit des prestations concernant l'informatique, la reprographie, l'affranchissement et les frais de Télécommunication dont les dépenses ont été inscrites au budget de la Communauté de communes au titre de l'exercice 1998 comme suit :

- informatique (chapitre 920 sous chapitre 0223 article 611) (240.000 F),
- reprographie (chapitre 920 sous chapitre 0225 article 611) (35.500 F),
- affranchissement (chapitre 920 sous chapitre 0222 article 6261) (23.000 F),
- frais de Télécommunication (chapitre 920 sous chapitre 0222 article 6262) (25.000 F).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir pour le remboursement de ces prestations à la Ville de Niort pour 1998 et 1999, étant précisé, conformément aux conditions arrêtées par délibération du 30 Juillet 1997, que ces prestations donnent lieu au règlement par acompte semestriel sur la base des dépenses de l'exercice précédent avec un réajustement en fin d'exercice sur présentation d'un mémoire des consommations réelles.

- autoriser Monsieur PAGES à la signer.

*(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)